

# Fiscalité de l'assurance vie en cas de décès de l'assuré

Cette fiche traite des aspects fiscaux en vigueur au 15/03/2011

- **Le conjoint ou le partenaire lié par un PACS** perçoit le capital du contrat d'assurance vie dont il est bénéficiaire en exonération totale de fiscalité, déduction faite des contributions sociales (voir détail dans dernière colonne du tableau figurant ci-dessous).
- Cette **exonération** s'applique également à la part de chaque **frère ou sœur célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps, pour lequel** les **deux conditions** suivantes sont réunies :
  1. Qu'il soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de cinquante ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
  2. Qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les cinq années ayant précédé le décès.
- Pour les **autres bénéficiaires**, la fiscalité est la suivante :

	Versements effectués avant le 13 octobre 1998	Versements effectués à partir du 13 octobre 1998 <sup>(1)</sup>	Revenus/ plus-values
<b>Contrats souscrits avant le 20 novembre 1991</b>			Prélèvement des <b>contributions sociales</b> (CSG, CRDS et autres prélèvements sociaux) <b>au taux global de 12,3%</b> sur : - les revenus (ou intérêts) générés l'année du règlement du capital d'un contrat en euros <sup>(4)</sup> , - l'ensemble des plus-values réalisées sur un contrat en unités de compte.
<b>Sans condition d'âge</b>	<b>Exonération totale</b>	<b>Exonération du capital versé jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire</b> (tous contrats d'assurance vie confondus) <b>Au-delà, taxe forfaitaire de 20 %</b> prélevée par l'assureur avant paiement du capital <sup>(3)</sup> .	
<b>Contrats souscrits à partir du 20 novembre 1991 <sup>(2)</sup></b>			<b>Exception</b> : les assurés résidant fiscalement hors de France Métropolitaine ou d'un DROM sont exonérés de contributions sociales.
<b>Avant 70 ans</b>	<b>Exonération totale</b>	<b>Exonération du capital versé jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire</b> (tous contrats d'assurance vie confondus) <b>Au-delà, taxe forfaitaire de 20 %</b> prélevée par l'assureur avant paiement du capital <sup>(3)</sup> .	
<b>À partir de 70 ans</b>		<b>Exonération des versements bruts jusqu'à 30 500 €</b> (tous contrats d'assurance vie confondus) <b>Au-delà, assujettissement aux droits de succession</b> selon le degré de parenté entre l'assuré et le bénéficiaire.	

(1) Article 990 I du Code Général des Impôts.

(2) Article 757 B du Code Général des Impôts.

(3) Le prélèvement au taux de 20 % s'applique quel que soit le degré de parenté entre l'assuré et le bénéficiaire.

(4) Les intérêts générés les années précédant le règlement du capital au(x) bénéficiaire(s) ont déjà supporté ces contributions sociales.

**AGPM Vie** Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances  
SIRET 330 220 419 00015 APE 6511Z - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9

\*32 22 depuis la France métropolitaine (appel gratuit) et le + 33 4 94 61 57 57 depuis l'étranger (Drom, Pom inclus).

**Pour vous, on s'engage jusqu'au bout**

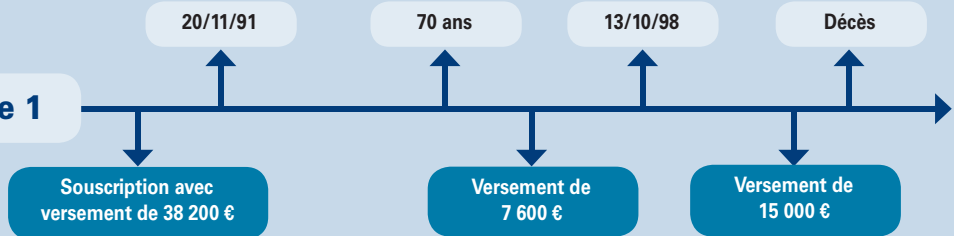
**AGPM**  
ASSURANCE, ÉPARGNE, PRÉVOYANCE

# Fiscalité de l'assurance vie en cas de décès de l'assuré

Cette fiche traite des aspects fiscaux en vigueur au 15/03/2011

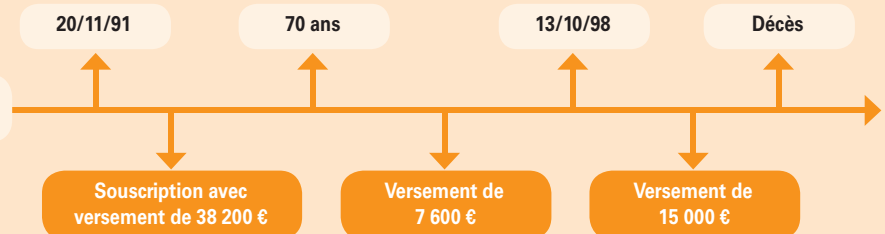
## Exemples pratiques : (hors bénéficiaires spécifiquement exonérés et hors contributions sociales)

### Exemple 1



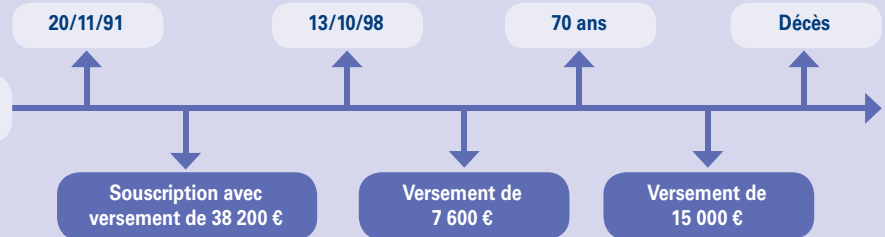
Les versements de 38 200 € et de 7 600 € sont transmis sans aucune imposition.  
Le versement de 15 000 € et ses intérêts bénéficient de l'abattement de 152 500 €.

### Exemple 2



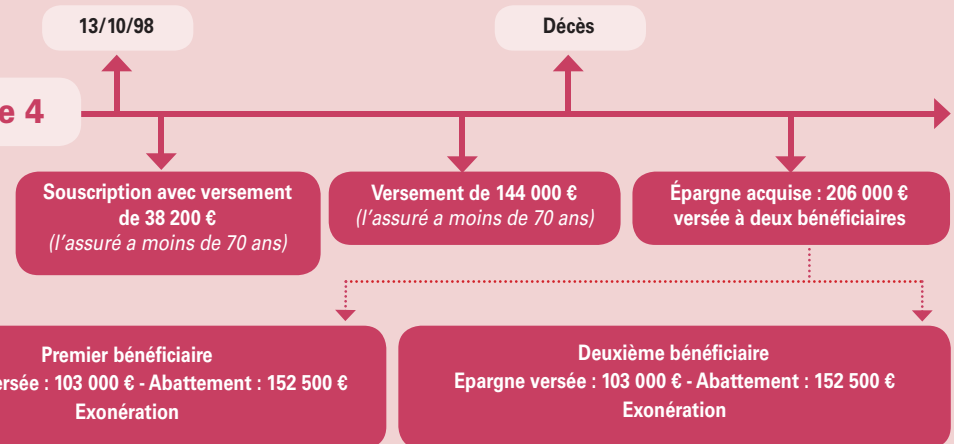
Le versement de 38 200 € est transmis sans aucune imposition.  
Les versements de 7 600 € et de 15 000 € bénéficient de l'abattement global (tous contrats confondus) de 30 500 €.

### Exemple 3



Le versement de 38 200 € est transmis sans aucune imposition.  
Le versement de 7 600 € et ses intérêts, bénéficient de l'abattement de 152 500 €.  
Le versement de 15 000 € bénéficie d'un abattement global (tous contrats confondus) de 30 500 €.

### Exemple 4



Pour vous, on s'engage jusqu'au bout